

PROFIL FINANCIER						
	2015	2016	Variation (%)			
Population (année précédente)	6524	6595	1.09 %			
Nombre total d'unités d'évaluation	2856	2865	0.3 %			
Budget	7 600 642 \$	7 974 287 \$	4.9 %			
Richesse foncière	738 885 200 \$	749 326 800 \$	1.41 %			
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	281 614 \$	285 557 \$	1.04 %			
Pourcentage des dépenses incompressibles	83.4 %	86.5 %				
Dette nette (estimée en 2016)	7 403 738 \$	7 227 300 \$	-2.3 %			

Taux de taxes						
	2015	2016	Variation (%)			
Résidentiel	0.5992\$	0.6082 \$	1.5 %			
Agricole	0.5992\$	0.6082 \$	1.5 %			
6 logements	0.6404 \$	0.65 \$	1.5 %			
Commercial	0.9012\$	0.9147 \$	1.5 %			
Industriel	0.9012\$	0.9147 \$	1.5 %			
Pourcentage moyen						
d'augmentation			1.5 %			

Eau	105 \$	105 \$	0 %
Taux pour les logements intergénérationnels	90 \$	45 \$	-50 %
Égout	90 \$	90 \$	0 %
Taux pour les logements intergénérationnels	90 \$	45 \$	-50 %
Ordures	205 \$	205 \$	0%
Taux pour les logements intergénérationnels	165 \$	85 \$	-48.5 %

FAITS SAILLANTS 2016

- Augmentation de la taxe foncière résidentielle de 1.5 %, ce qui correspond à une hausse de 25 \$ pour une résidence évaluée à 281 614 \$;
- Augmentation de la quote-part de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de 10.6 %;
- Augmentation des quotes-parts de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM) et de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) de 15 000 \$;
- Crédit de taxe sur les services pour les logements intergénérationnels;
- Nouveaux revenus issus du Programme sur les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles parapublics pour la nouvelle école primaire;
- Appropriation du surplus accumulé de 233 000 \$ pour équilibrer le budget;
- Possibilité pour les citoyens et citoyennes de payer en 4 versements à partir de 2016;
- Bonification de la Politique de remboursement des frais de non-résidents de 150 \$ à 200 \$ par enfant et de 400 \$ à 500 \$ par famille;
- Mise sur pied d'une nouvelle politique de mise en valeur et d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux.

MESSAGE DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'exercice financier 2016.

Nous déposons un budget équilibré de 7 974 287 \$. En comparant les budgets 2015 et 2016, nous constatons un accroissement de l'ordre de 7 % des dépenses et de 5 % des revenus. En termes de dépenses, l'augmentation s'explique notamment par la hausse des quotes-parts que la Municipalité devra verser à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au Conseil intermunicipal (CIT) des Laurentides, à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) et à la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM). Par rapport à l'année 2015, la Municipalité a budgété 503 000 \$ de plus en 2016 pour la réalisation de travaux d'asphaltage. Précisons que ces travaux seront financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la hauteur de 283 000 \$, par le Fonds carrières et sablières à la hauteur de 80 000 \$ et que les 140 000 \$ restants proviendront d'une subvention issue du Programme de réhabilitation du réseau routier local.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de son budget 2016, de bonifier sa *Politique de remboursement des frais de non-résidents*. Les citoyens joséphois pourront ainsi, à compter de 2016, réclamer une somme supplémentaire dans le cadre des demandes de remboursement des frais de non-résidents lors d'une inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité du fait que cette dernière ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc.). Le remboursement maximal passera donc de 150 \$ à 200 \$ par enfant de moins de 18 ans et de 400 \$ à 500 \$ par famille par année. Depuis la mise sur pied de cette Politique, 150 à 200 jeunes profitent de cette subvention chaque année.

Par ailleurs, les élus municipaux ont également convenu d'adopter au cours de l'année 2016, une toute nouvelle politique de mise en valeur et d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux. Gage de richesse et de fierté, les bâtiments d'intérêt patrimoniaux occupent en effet une place importante dans notre paysage. Par conséquent, une aide monétaire, dont l'enveloppe budgétaire totalisera 25 000 \$ pour la première année, sera disponible par le biais d'un programme de subvention municipale destiné à certains projets de mise en valeur et d'aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la municipalité. Les modalités de la politique et du programme de subvention seront connues au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est de l'augmentation des revenus, elle résulte d'une hausse de la subvention découlant du Règlement sur les redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

La performance de Saint-Joseph-du-Lac en matière de recyclage et de valorisation des matières résiduelles ayant été supérieure en 2015 par rapport à 2014, la Municipalité bénéficiera ainsi d'une plus grande redevance gouvernementale. Dans un autre ordre d'idées, la Municipalité recevra également de nouveaux revenus du gouvernement provincial dans le cadre du *Programme sur les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles parapublics*. Ce programme visant à compenser les municipalités pour les crédits de taxes offertes aux écoles et aux immeubles des réseaux de la santé et des services de garde, la Municipalité recevra donc des montants additionnels pour la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac.

Dans un esprit de maintien des standards de qualité offerts à la population joséphoise et d'une gestion serrée des fonds publics, mon conseil et moi avons soigneusement étudié l'ensemble des projets et des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, afin de combler l'augmentation des dépenses et des incompressibles (tarifs, masse salariale, assurances, etc.), la Municipalité procédera ainsi à une légère indexation de la taxe foncière de l'ordre de 1.5 %. Par ailleurs, le conseil municipal a toutefois décidé d'instaurer un nouveau crédit de taxes sur les services pour les logements intergénérationnels.

Ainsi, le taux de taxation pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0.9012 à 0.9147 du 100 \$ d'évaluation. Fait à remarquer, malgré cette légère hausse, **Saint-Joseph-du-Lac se positionne toujours parmi les plus bas taux commercial et industriel de la région.** Pour les immeubles de 6 logements et plus, le taux passera de 0.6404 à 0.65 du 100 \$ d'évaluation. Enfin, pour le résidentiel et l'agricole, le taux subira une légère hausse pour passer de 0.5992 à 0.6082 du 100 \$ d'évaluation, soit encore **l'un des plus concurrentiels de la région**.

Benoit Proulx,

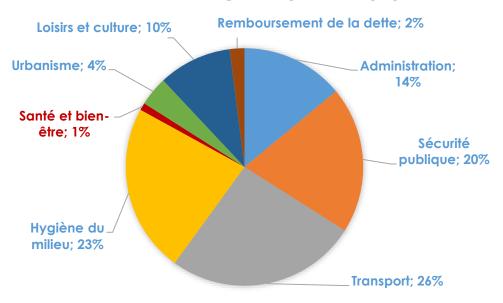
Maire de Saint-Joseph-du-Lac

LE BUDGET 2016 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2 015	2016	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	4 656 491 \$	4 788 138 \$	2.83%
Compensations services municipaux	1 866 499 \$	1 853 699 \$	-0.69%
Paiement tenant lieu de taxes	33 364 \$	52 418 \$	57.11%
Services rendus	350 445 \$	414 688 \$	18.33%
Recettes de sources locales	446 500 \$	468 500 \$	4.93%
Revenus de transferts	247 343 \$	396 845 \$	60.44%
TOTAL DES REVENUS	7 600 642 \$	7 974 287 \$	4.92%
CHARGES			
Administration générale	-1 156 014 \$	-1 185 207 \$	2.53%
Sécurité publique	-1 683 995 \$	-1 706 169 \$	1.32%
Transport	-1 829 956 \$	-2 260 752 \$	23.54%
Hygiène du milieu	-1 975 338 \$	-2 015 797 \$	2.05%
Santé et bien-être	-51 144 \$	-51 952 \$	1.58%
Urbanisme	-300 483 \$	-321 639 \$	7.04%
Loisirs et culture	-836 273 \$	-887 871 \$	6.17%
Service de la dette	-181 847 \$	-189 721 \$	4.33%
TOTAL DES CHARGES	-8 015 050 \$	-8 619 108 \$	7.54%
Amortissement et financement à			
long terme des activités de		801 741 \$	
fonctionnement	801 741 \$		0%
Remboursement de la dette	-569 986 \$	-669 071 \$	17.38%
Affectations autres fonds	182 653 \$	512 151 \$	180.40%
TOTAL	0 \$	0\$	

VENTILATION DES DÉPENSES

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS

VENTILATION DES REVENUS

